RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture

de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

Arrêté

PORTANT FINANCEMENT DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL POUR L'ANNEE 2026

la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D. 800-1, D.800-3, D.800-4, D.800-5 et R.822-1 ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu le décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu la circulaire CAB/C2021-561 du 19/07/2021 définissant les orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2022-2027, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ;

Vu l'accord cadre pour la mise en œuvre du plan national de durabilité du vignoble du 23 Juin 2025 ;

Vu l'instruction technique DGER/SDRICI/2021-722 du 30/09/2021 relative à l'organisation des appels à projet du PNDAR 2022-2027 ;

Vu la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SIIF-2026-04 du 16 mars 2026 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer d'un appel à projets de recherche et de développement relatif à la durabilité de la production du vignoble pour l'année 2026 ;

Arrête :

Article 1er

Le programme de projets s'inscrivant dans le cadre du plan national de durabilité du vignoble, sélectionnés sous forme d'un appel à projets opéré par FranceAgriMer, est approuvé pour l'année 2026, pour un concours financier maximum du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire de 900 000,00 €.

Article 2

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 14 octobre 2026

Pour la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire et par délégation :
La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Maud FAIPOUX ID

Signature numérique de Maud FAIPOUX ID

Maud FAIPOUX